



Le Mexique va-t-il se vider de son eau au profit des multinationales?

Par [Marie-Pia Rieublanc](#)

Mondialisation.ca, 17 décembre 2015

[Observatoire des multinationales](#) 30 octobre 2015

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Économie](#), [Environnement](#), [Pétrole, Gaz de schiste, Énergie](#), [Transnationales](#)

Neuf millions de Mexicains vivent sans accès à l'eau potable. Le gouvernement s'apprête pourtant à renforcer la politique de libéralisation du secteur, en partie responsable de la situation actuelle. Les multinationales détiennent déjà d'immenses concessions d'eau, et leurs activités entraînent pollutions, raréfaction des ressources et conflits sociaux. Les entreprises françaises ne sont pas en reste : Suez et Veolia gèrent de manière controversée des systèmes de distribution d'eau, et l'entreprise Total veut y lancer l'exploitation très polluante du gaz de schiste. Une coalition citoyenne lutte pour mettre fin à la privatisation, l'accaparement et la surexploitation de l'eau. Mais la bataille s'annonce rude. Enquête.

Neuf millions de Mexicains - sur une population de 121 millions - n'ont pas accès à l'eau potable. La situation empire dans le pays : en 50 ans, la disponibilité de l'eau par habitant au Mexique a chuté de 64% [1] ! En cause notamment, la libéralisation du marché de l'eau instaurée en 1992, qui a rendu possible la vente des eaux nationales à des entreprises privées ou des particuliers sous forme de concessions. Cette libéralisation a fait entrer le secteur privé dans la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement municipaux. Et des secteurs économiques très gourmands de cette ressource, comme l'industrie de l'eau en bouteille, des sodas ou des bières, possèdent désormais d'importantes concessions, dont une partie est pourtant située dans des zones à risque.

Coca-Cola a ainsi le droit d'extraire 33,7 millions m³ d'eau par an au Mexique, l'équivalent de la consommation annuelle minimale pour faire vivre 20 000 personnes. Le groupe américain exploite 50 nappes d'eau, dont 15 sont surexploitées [2]. À moindre échelle, la compagnie suisse Nestlé extrait 9 millions m³ d'eau par an dans le pays et exploite 16 aquifères, dont 6 sont surexploités.



Les eaux du Mexique sont à vendre

L'industrie minière - tout comme l'extraction de gaz et de pétrole - a un impact encore plus important. Elle consomme quotidiennement des millions de litres d'eau. La mine d'or Los Filos, dans l'État de Guerrero, dans le sud du pays, en utilise 418,8 millions chaque jour rien que pour la lixiviation, processus durant lequel les tonnes de minéraux extraits sont aspergés d'eau et de cyanure de sodium pour séparer l'or des détritiques [3]. Cette mine, située dans une zone gangrenée par [le narcotrafic](#), est exploitée depuis 2007 par Goldcorp, première compagnie minière des Amériques et deuxième au niveau mondial. Goldcorp

prévoit d'extraire 200 tonnes d'or de Los Filos dans les vingt prochaines années, pour un chiffre d'affaires de 7 milliards de dollars. L'entreprise canadienne s'est installée grâce aux accords de libre-échange nord-américains (Aléna). L'usage de produits toxiques comme le cyanure a de graves impacts sur l'environnement et les populations.

Ces excès sont aussi associés à de nombreux incidents, comme le [déversement](#) accidentel de 40 000 m³ de sulfate de cuivre dans le fleuve Sonora en août 2014 dans le nord du pays, dont les eaux ont viré à l'orange sur plus de 150 kilomètres après la rupture d'un bassin dans une mine de cuivre exploitée par Grupo Mexico. 20 000 habitants ont été privés d'eau, des dizaines d'autres sont tombés malades et tous attendent toujours réparation de la part du groupe, propriété de German Larrea, deuxième homme le plus riche du pays après Carlos Slim. À l'origine de ces dérives se trouve la réforme du droit agraire orchestrée par le président Carlos Salinas de Gortari (Parti révolutionnaire institutionnel, PRI) en 1992 [4]. Pour faciliter l'entrée du capital étranger, elle a impulsé la conversion des terres de « propriété sociale » en propriétés privées et simplifié l'octroi de l'usufruit des terres collectives aux entreprises, portant un coup fatal à l'héritage de Zapata.

La production d'énergie hydroélectrique a elle aussi, par définition, besoin d'eau. La multiplication des concessions octroyées à ce secteur cristallise les tensions sociales : la construction de barrages dérègle l'écosystème des rivières et peut inonder des centaines d'hectares de terres habitables et cultivables. Dans l'État du Guerrero, les habitants de La Parota résistent depuis onze ans à la construction d'un barrage destiné à alimenter en électricité la grande ville d'Acapulco, au détriment des pêcheurs et agriculteurs du village.

Arsenic, pesticides et hydrocarbures

Conséquence de ces réformes libérales, et de l'accroissement de la population, le pays se rapproche un peu plus chaque année du stress hydrique, fixé à 1700 m³ d'eau disponible par an et par habitant. Sur les 37 régions hydrologiques que compte le pays, trois pourraient passer sous le seuil fatidique d'ici à 2030 si la tendance persiste : la région du Rio Bravo (907m³), la péninsule de Basse Californie (780m³) et la Vallée de Mexico (127 m³).

L'autre grand problème auquel fait face le Mexique est l'inégal accès aux systèmes d'eau potable à travers le territoire. Les populations les plus marginalisées se trouvent en milieu rural, où [cinq millions de personnes](#) n'ont pas accès à cette denrée. Dans le Guerrero, État le plus concerné par ce problème, une personne sur trois est affectée, dans le Veracruz, une sur quatre, et dans le Tabasco, le Chiapas et le Oaxaca, une sur cinq.

Pour ne rien arranger, 21 bassins hydrographiques étaient fortement contaminés en 2009 (sur les 1471 que compte le Mexique). La Commission nationale de l'Eau ([Conagua](#)) y a enregistré la présence d'arsenic, de pesticides, d'hydrocarbures, de métaux lourds, de composants pharmaceutiques et antibiotiques, et de bactéries. Une partie de cette pollution est de source industrielle : les fuites pétrolières sont innombrables. Un rapport du ministère de l'Environnement a recensé plus de 7000 incidents en quinze ans pour la seule entreprise parapublique Petroleos Mexicanos (Pemex) [5]. Soit 1,3 incident par jour ! L'activité minière, en plus d'être régulièrement responsable de déversements accidentels de produits chimiques dans les rivières, est à l'origine de la dispersion de métaux lourds provoquée par les explosions à la dynamite. L'épandage d'engrais chimique en agriculture est lui aussi très polluant. Mais la pollution domestique est également importante dans ce pays où 11 millions d'habitants – dont 7,8 millions en zone rurale – ne sont pas reliés à un système de drainage des eaux usées et d'assainissement.

Gaz de schiste et fracturation hydraulique, la nouvelle menace

Face à cette situation critique, le président mexicain Felipe Calderón (Parti action nationale – PAN, de centre droit) fait entrer en 2012 le droit à l'eau dans la Constitution du pays, deux ans après la reconnaissance de ce droit fondamental par les Nations unies : « *Toute personne a droit à une eau accessible, disponible et assainie en vue d'un usage domestique ou personnel* », précise désormais la Constitution [6]. Depuis lors, le Congrès mexicain est appelé à réformer la Loi des Eaux de 1992, héritée du gouvernement de Carlos Salinas de Gortari et dénuée de vision écologique et sociale, afin d'assurer le respect de ce nouveau droit. Le gouvernement du président Enrique Peña Nieto (PRI), qui succède à Felipe Calderon en 2012, s'est promis de faire passer cette réforme avant la fin de son mandat. Va-t-il enfin remettre la population au centre de la politique de l'eau ? Il prend malheureusement la direction inverse. Sa réforme énergétique de 2014 a mis fin au monopole de l'entreprise parapublique Pemex sur le secteur des hydrocarbures, instauré en 1938. L'extraction et la distribution du gaz et du pétrole sont désormais ouvertes aux entreprises privées nationales et étrangères – avec à la clé des besoins en eau encore plus importants.



L'un des objectifs de cette réforme est d'ouvrir la voie à l'exploitation des hydrocarbures « non conventionnels », tels que le gaz de schiste, extraits au moyen de la technique controversée de la fracturation hydraulique (*fracking* en anglais). Chaque fracturation requiert entre 15 et 20 millions de litres d'eau [7], et les produits chimiques utilisés pénètrent dans les nappes phréatiques. Les gisements de schiste mexicains se trouvent essentiellement à la frontière avec les États-Unis, dans les régions les plus arides du pays. Leur exploitation à grande échelle risque de créer de nouvelles zones de conflits liés à l'eau.

Le géant français Total, déjà investi dans l'extraction de gaz de schiste dans le Texas voisin – il possède des parts dans des gisements de l'entreprise américaine Chesapeake – est intéressé par ces nouveaux filons. En avril 2014, son PDG Christophe de Margerie accompagne le président François Hollande lors d'une visite officielle au Mexique. Il en repart avec un accord signé avec Pemex concernant « *un échange de technologie dans l'exploration et la production d'hydrocarbures* » et « *une évaluation des futures opportunités dans les secteurs non conventionnels, comme le gaz de schiste* ».

Une nouvelle Loi des Eaux qui viole les droits humains

En mars 2015, la Commission nationale de l'Eau (Conagua), organisme dépendant du ministère de l'Environnement, présente un projet de réforme de la Loi des eaux. Un texte à rebours de l'objectif affiché par le gouvernement qui « *viole le droit humain à l'eau* », dénoncent chercheurs et ONG [8]. Il limite le minimum vital d'eau par jour et par habitant à 50 litres – alors que l'Organisation mondiale de la santé l'établit entre 50 et 100 – et promeut la privatisation de cette ressource, soulignent-ils.

En juin 2015, les députés entérinent (provisoirement) cette loi controversée [9], qui appelle à construire davantage de barrages hydroélectriques, à utiliser des eaux nationales « *pour l'extraction de tout type de substance et pour n'importe quel processus de transformation* », facilitant ainsi l'extraction d'hydrocarbures mais aussi l'activité minière qui occupe déjà près de 13% du territoire. « *Le projet de la Conagua est clairement lié à la réforme énergétique car il facilite l'appropriation des ressources en eau pour l'extraction de combustibles et la production d'énergie dans le pays* », explique Gerardo Alatorre, professeur et chercheur à l'Université de Veracruz.

La gestion de l'eau désastreuse de Veolia et Suez

Selon ce projet de loi, les autorités locales doivent « promouvoir » la participation du secteur privé dans les services publics d'eau et d'assainissement, qui devient une obligation, et non plus une simple possibilité comme dans la loi de 1992. La participation du secteur privé à la gestion de l'eau suscite pourtant beaucoup de critiques. « *Depuis la décentralisation de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les années 1980, les gouverneurs des États reçoivent des fonds et en font ce qu'ils veulent*, explique María Luisa Torregrosa, docteure en sociologie et coordonnatrice du Réseau de l'eau de l'Académie mexicaine des Sciences. *Il y a aussi un manque de professionnalisation du personnel et de continuité dans les projets qui changent en fonction des maires.* »

À Aguascalientes, dans le centre du pays, l'eau est gérée depuis 1993 par Proactiva Medio Ambiente CAASA, succursale du groupe français Veolia et de ICA, entreprise mexicaine dirigée par Carlos Slim. Bilan : le réseau de distribution n'a pas été étendu, CAASA ayant renoncé après des difficultés financières à financer la construction d'infrastructures. Les tarifs ont flambé et sont parmi les plus élevés du pays – 22 pesos par m³ par mois, quand la moyenne nationale est de 12,3 – alors que le service n'est pas satisfaisant et que l'eau manque constamment dans certains quartiers de la ville [10].

À Saltillo (Coahuila, nord), le service est opéré par la ville et par l'entreprise Aguas de Barcelona (Agbar), filiale du groupe français Suez environnement. Les tarifs ont triplé tandis que 70% de la population ne peut toujours pas boire l'eau du robinet. Agbar vient pourtant de décrocher un contrat de 30 ans avec la ville de Veracruz, dans le golfe du Mexique, pour gérer son service d'eau et d'assainissement, en tandem avec l'entreprise brésilienne Odebrecht. Nul doute que Veolia et Suez, leaders mondiaux du marché de l'eau, bénéficieront de la réforme proposée par la Conagua, si celle-ci finit par voir le jour.

Mettre fin à la privatisation, l'accaparement et la surexploitation de l'eau

Mais la résistance s'organise face à cette privatisation de la gestion et des ressources en eau. Gerardo Alatorre coordonne le collectif national *Agua para Todos, Agua para la Vida* (« De l'eau pour tous, de l'eau pour la vie »), qui réunit 420 chercheurs et organisations

de tout le pays. Le collectif travaille depuis 2012 à une proposition de réforme citoyenne de la Loi des Eaux. Celle-ci a été déposée devant la Chambre des Députés le 12 février 2015, mais le projet de loi du gouvernement l'a vite éclipsée.



Le [texte](#) du collectif citoyen « reconnaît l'eau comme un bien commun de la Nation, provenant de la Nature et devant être géré sans fins lucratives ». Opposé à la multiplication des barrages, il propose une gestion des ressources hydriques bassin par bassin, par des instances participatives communautaires et citoyennes. Il prévoit de démonter le système de concessions « qui a mené à la privatisation, l'accaparement et la surexploitation de l'eau ». Et d'interdire « l'usage des eaux nationales pour l'industrie minière toxique et pour le fracking ».

Le projet a récolté près de 60 000 signatures. Plusieurs sénateurs de l'opposition ont promis leur soutien, assure Gerardo Alatorre, qui espère une forte mobilisation populaire si le projet initial du gouvernement était validé. Mais le gouvernement mexicain sait faire passer des réformes controversées en douce. En 2014, la réforme énergétique a été adoptée en pleine Coupe du monde de football. Et les élections de juin dernier ont permis au parti au pouvoir, le Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI), de gonfler ses rangs à la Chambre des députés. Celle-ci est chargée d'adopter un nouveau texte au plus vite. Sera-t-il du même acabit que le précédent ?

Marie-Pia Rieublanc

Photos :

- ▶ Une : Peter Barwick @ flickr CC
- ▶ L'usine Coca-Cola exploite les eaux de San Cristóbal de Las Casas (Chiapas) depuis 1980. Son activité a suscité le mécontentement de nombreux habitants des communautés voisines, inquiets de voir leurs réserves hydriques se vider au profit de l'entreprise américaine. / © Marie-Pia Rieublanc.
- ▶ Un opposant à la fracturation hydraulique devant le Sénat mexicain le 22 juillet 2014. L'Alliance mexicaine contre le fracking venait de remettre ce jour-là aux sénateurs une pétition leur demandant d'adopter une loi interdisant cette technique polluante. / Alianza mexicana contra el fracking (libre de droits)
- ▶ Cours d'eau du sud du Chiapas menacé par l'industrie minière. / © Marie-Pia Rieublanc

[1] De 18 035 m3 en 1950, puis 11 500 m3 en 1955 à 4 312 m3 en 2007. [Source](#).

[2] Selon l'économiste mexicain Gian Carlo Delgado, [dans son ouvrage](#) *Apropiación del agua, medioambiente y obesidad : los impactos del negocio de bebidas embotelladas en México* (UNAM, CIICH, Colección Alternativas).

[3] [Déclaration d'impact environnemental](#) du projet minier Los Filos, 2005

[4] Réforme de l'article 27 de la Constitution mexicaine, qui a mis fin à la redistribution des terres des grands propriétaires terriens aux paysans par l'État, mise en place après la révolution de 1910 et gênante à l'heure de signer un accord de libre-échange avec les États-Unis et le Canada (l'Alena).

[5] Rapport publié en 2007, par le ministère de l'environnement mexicain, qui a depuis 1993 répertorié 7279 incidents chez PEMEX, Petroleos Mexicanos, entreprise paraétatique chargée de l'extraction et la production d'hydrocarbures au Mexique.

[6] Article 4 de la Constitution mexicaine.

[7] Selon un rapport de l'ONG [Food and Water Watch](#). Cette technique de la fracturation hydraulique consiste à forer la terre jusqu'à plusieurs kilomètres de profondeur pour y injecter un mélange d'eau, de sable et de centaines de produits chimiques afin de libérer le gaz contenu dans la roche.

[8] [Lettre ouverte](#) d'une trentaine de chercheurs et d'organisations dont Greenpeace. L'[Union des scientifiques engagés auprès de la société au Mexique](#) fustige également cette loi qui « *promeut la privatisation de l'eau en la considérant principalement comme un bien économique et non culturel et social* », « *aggravant les inégalités sociales à travers la hausse des tarifs* » et « *compromettant la disponibilité de l'eau* ».

[9] Approuvé le 5 mars par deux commissions de la Chambre des députés dans le cadre d'une procédure accélérée qui a scandalisé l'opinion publique et une partie de l'opposition, le texte n'a finalement jamais été examiné en session plénière.

[10] Constat réalisé en juin dernier par la Commission citoyenne d'eau potable et d'assainissement d'Aguascalientes. [Source](#).

La source originale de cet article est [Observatoire des multinationales](#)
Copyright © [Marie-Pia Rieublanc](#), [Observatoire des multinationales](#), 2015

Articles Par : [Marie-Pia Rieublanc](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca